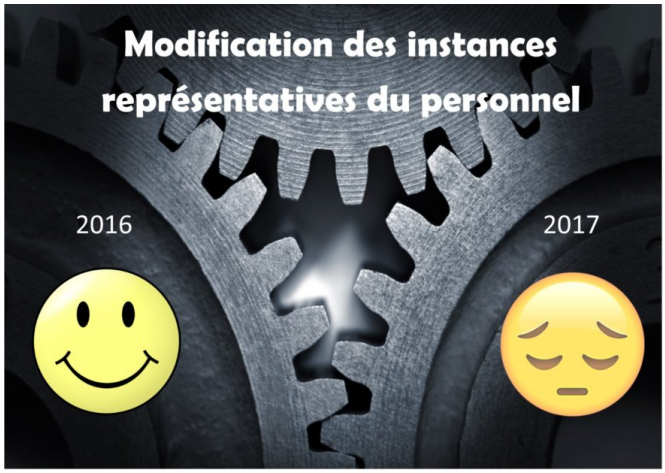
Vos instances représentatives changent !

La mise en œuvre du projet DELTA redéfinit les périmètres sociaux. Les instances représentatives du personnel seront modifiées à compter des élections professionnelles de novembre 2017. Voici le nouveau fonctionnement des instances qui a été négocié avec la direction.



Les instances

Comité d'Entreprise Européen (CEE) : il est informé et consulté sur les questions économiques et sociales du groupe au niveau Européen. 54 élus dont 5 CGT représentent 84 000 salariés travaillant en Europe principalement dans l'eau et les déchets. (Pour plus d'infos cliquez ici)

Comité de Groupe France (CGF) : il est informé sur l'activité, la situation financière et l'évolution de l'emploi dans les entreprises du groupe sur le territoire Français. 56 élus issus des Comités d'Etablissement dont 20 CGT représentent les 33 000 salariés français du groupe. (Pour plus d'infos cliquez ici)

FP2E – Fédération professionnelle des entreprises de l'eau : elle est chargée de négocier la convention collective pour l'ensemble des entreprises de l'eau. 5 représentants de Suez Eau France des eaux mais aussi d'autres issu des entreprises comme Saur et Veolia représentent les salariés des métiers de l'eau. (Pour plus d'infos cliquez ici)

Comité Central d'Entreprise (CCE) : il est informé et consulté sur les projets économiques et les réorganisations concernant l'entreprise. Aujourd'hui, il comprend 46 élus des comités d'établissements dont 13 CGT. (Pour plus d'infos cliquez ici)

Comité d'établissement : Le CE est consulté sur tout ce qui concerne la vie économique et sociale de l'entreprise sur le périmètre de chaque établissement. Il gère les œuvres sociales et culturelles pour le personnel. (Pour plus d'infos cliquez ici)

Les délégués du personnel (DP) : ils représentent les salariés de l'entreprise au niveau individuel ou collectif. Ils veillent à ce que le droit du travail soit respecté ainsi que le règlement intérieur. (Pour plus d'infos cliquez ici)

Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail (CHSCT) : il contribue à l'amélioration des conditions de travail, veille à la sécurité et à la santé des salariés. (Pour plus d'infos cliquez ici)

Et maintenant ?

A compter des élections professionnelles, le nombre de comité d'établissement et de CHSCT passe de 29 à 18. vous trouverez en PJ de cette article les nouveaux établissement CE et DP.

